



# Interassociatif

20 février 2021

---

## Associations participantes :

AFEPSÉD, AELIÉS, AEMSP-UQAM, AGEECV, AEE UQAM, AGEECJ, AFESH, SOGÉÉCOM, ADEPUL, AEGSEG, AÉUM, RÉsul, AECSED, AGEcVM

## Ordre du jour proposée :

0. Ouverture
- 0.1. Animation
- 0.2. Ordre du jour
- 0.3. Pauses et fin de l'interassociatif
- 0.4 Tour de table
1. Avenir de l'éducation post-COVID-19
2. Étudiant-e-s provenant de l'international
3. Assurance collective
4. Crise écologique
5. Defund the police
6. Loi 21
7. Violence à caractère sexuel
8. Luttés autochtones
9. Prochaine rencontre
- 9.1. Date
- 9.2. Comité de l'ordre du jour
10. Varia
11. Fermeture

## 0. Ouverture

Ouverture proposée par l'AFESPED à 10h18. Appuyé par la SOGEECOM. AU.

### 0.1. Animation et secrétariat

Que Geru Schneider soit responsable de l'animation, que Sophie-Tawes Louali soit responsable du senti et que Ariane Beaudin soit responsable du secrétariat de l'interassociatif du 20 février 2021.

Proposé par AFESPED à 10:18

Appuyé par AGECEVM

AU

### 0.2. Ordre du jour

Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Ouverture

0.1. Animation

0.2. Ordre du jour

0.3. Pauses et fin de l'interassociatif

0.4 Tour de table

1. Avenir de l'éducation post-COVID-19

2. Étudiant-e-s provenant de l'international

3. Assurance collective

4. Crise écologique

5. Defund the police

6. Loi 21

7. Violence à caractère sexuel

8. Lutttes autochtones

9. Prochaine rencontre

9.1. Date

9.2. Comité de l'ordre du jour

10. Varia

11. Fermeture

Proposé par AFESPED

Appuyé par AGECEJ

Amendement proposé par AÉAUM :

Ajouter un point 1. Liberté académique. Décaler les points suivants

Appuie par AFESPED

AU

Amendement proposé par l'AFESH :

Ajouter un point sur la présence de l'extrême droite sur les campus québécois après Luttes autochtones

Appuie par l'AGECVM

AU

Que l'ordre du jour modifié soit le suivant :

0. Ouverture

0.1. Animation

0.2. Ordre du jour

0.3. Pauses et fin de l'interassociatif

0.4 Tour de table

1. Liberté académique

2. Avenir de l'éducation post-COVID-19

3. Étudiant-e-s provenant de l'international

4. Assurance collective

5. Crise écologique

6. Defund the police

7. Loi 21

8. Violence à caractère sexuel

9. Luttes autochtones

10. Présence de l'extrême-droite sur les campus québécois

11. Prochaine rencontre

11.1. Date

11.2. Comité de l'ordre du jour

12. Varia

13. Fermeture

AU

0.3. Pauses et fin de l'interassociatif

Qu'à 13 h aujourd'hui, l'interassociatif prenne une pause diner de 60 minutes, qu'à 15 h aujourd'hui, l'interassociatif prenne une autre pause de 15 minutes et que l'interassociatif se termine à maximum 17h aujourd'hui.

Proposé par AGEVCM

Appuyé par AFESPED

AU

## 0.4. Tour de table

Les personnes participantes présentent brièvement leur délégation.

### 1. Liberté académique

Proposition privilégiée de l'AEAUM :

Que l'on fasse un tour de table lors duquel chaque délégation pourra présenter sa position par rapport à l'enjeu de la liberté académique ainsi que les actions entreprises ou qui seront entreprises prochainement par l'association étudiante.

Appui de l'AFESH  
AU

Proposition de AEAUM :

Que les associations étudiantes réunies en interassociatif prennent connaissance de la proposition de l'AEAUM en Annexe pour la proposition appelée "Position AEAUM liberté académique" :

[https://docs.google.com/document/d/1pkVWAF\\_VB6U9cjlEo5luytoRuT9C3QL1FdRAR6ThHQg/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/document/d/1pkVWAF_VB6U9cjlEo5luytoRuT9C3QL1FdRAR6ThHQg/edit?usp=sharing)

Que les propositions en lien avec la liberté académique soient mises à la disposition des associations étudiantes participant à l'interassociatif dans un dossier Drive réservé à cet effet ;

Qu'un comité composé de représentant.e.s d'associations étudiantes s'étant positionnées contre le fait de légiférer la liberté académique soit créé qui se chargera, entre autres, d'organiser la diffusion de lettres contre ce projet, d'organiser la mobilisation étudiante contre ce projet, qui pourrait culminer par une campagne de grève si ce projet de législation va de l'avant.

Appui de l'AGECVM  
AU

### 2. Avenir de l'éducation post-COVID-19

Proposition de AFESPED (retour sur point mis en dépôt le 9 janvier 2021)  
Toutes les associations présentes étaient d'accord sur un retour sur le point mis en dépôt.

Considérant la proposition annexée lors de l'interassociatif du 21 novembre 2020 appelée « Proposition de réflexions sur l'avenir de l'éducation post-COVID-19 » ;

Considérant le respect de l'autonomie et de la démocratie interne de chaque association étudiante ;

Considérant, depuis quelques années, la diminution d'infrastructures de la résistance ayant une portée provinciale au sein du mouvement étudiant du soi-disant Québec ;

Considérant que ces infrastructures sont importantes pour le transfert de connaissances et de combativité au sein du mouvement étudiant ;

Considérant la nécessité actuelle d'une campagne d'éducation populaire et de réflexion par le mouvement étudiant sur soi-même, sur la démocratisation des établissements scolaires ainsi que sur l'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs ;

---

Que l'interassociatif invite les associations étudiantes à proposer la proposition annexée et amendée ci-dessous dans leurs assemblées générales respectives en vue d'être débattue, amendée et adoptée, s'il y a lieu, par celles-ci ;

Une fois qu'un mandat similaire à la proposition annexée et amendée ci-dessous a été adopté par une association étudiante, que celle-ci le communique à [interassociatif@lists.riseup.net](mailto:interassociatif@lists.riseup.net) ;

Lorsqu'un nombre minimal de dix associations étudiantes, dont trois non montréalaises et trois collégiales, que l'interassociatif prenne la charge d'organiser une première séance du comité organisateur de la campagne ;

Que les associations étudiantes considèrent les modifications suivantes à la proposition originale du 21 novembre 2020 (la proposition avec ces modifications se trouve ci-bas) :

- Que les « considérants » de la proposition soient simplifiés pour faciliter la compréhension de la proposition comme suit :
  - « Considérant que la pandémie de la COVID-19 semble mettre en lumière que les administrations des établissements scolaires ont une vision essentiellement clientéliste de l'éducation, où les échanges d'idées sont secondaires ;
  - Considérant la nécessité d'une réflexion sur l'accessibilité aux études qui met notamment en relief l'inégalité des opportunités en fonction notamment, mais non exclusivement, du classisme, du sexisme, du capacitisme, le colonialisme, du racisme systémiques et d'autres formes de discriminations systémiques ;
  - Considérant que le milieu de l'éducation est à risque d'être la cible d'une vague d'austérité dans les prochaines années et qu'un mouvement étudiant combatif est nécessaire pour maintenir les acquis sociaux ;
  - Considérant, depuis quelques années, la diminution d'infrastructures de la résistance ayant une portée provinciale au sein du mouvement étudiant du soi-disant Québec ;
  - Considérant que ces infrastructures sont importantes pour le transfert de connaissances et de combativité au sein du mouvement étudiant ;
  - Considérant la nécessité actuelle d'une campagne d'éducation populaire et de réflexion par le mouvement étudiant sur soi-même, sur la démocratisation des établissements scolaires ainsi que sur l'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs ;

- Considérant les risques de dérives d'une situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire à un état continu de hiérarchisation des savoirs, de centralisation du pouvoir et de dépolitisation des enjeux de santé publique ;
- Considérant que la pandémie affecte de manière disproportionnée les personnes identifiées comme femmes, et que cet impact peut se refléter sur les étudiantes des établissements scolaires de niveau collégial et universitaire ; »
- Que, au premier paragraphe, les mots « les autres associations étudiantes de l'interassociatif » soit remplacés par « les autres associations étudiantes intéressées » ;
- Que, au premier paragraphe, les mots « un journal étudiant » soient insérés entre « des conférences, » et « et des activités de mobilisation » ;
- Que, au premier paragraphe, les mots « d'hiver 2021 à juin 2022 » soient remplacés par « printemps 2021 à automne 2022 » ;
- Que le paragraphe suivant soit ajouté à la suite du premier paragraphe : « Qu'un processus de réflexion d'un plan d'action soit entamé en été 2022 en vue d'une adoption à l'automne 2022 et que ce plan d'action inclut un volet d'éducation populaire (mené par un comité formation) pour que ce dernier continue en parallèle avec le plan d'action » ;
- Que le thème « Les mouvements étudiants » soit ajouté à l'énumération des thèmes de la campagne au premier paragraphe ;
- Que les mots « sur l'histoire et les stratégies des mouvements étudiants », « sur la décolonisation des établissements scolaires et des savoirs », « sur la décentralisation des processus décisionnels dans les établissements d'enseignement » et « sur les impacts disproportionnés de la pandémie sur les femmes » soient ajoutés à l'énumération du paragraphe 3 ;
- Que le paragraphe 4 soit remplacé par le suivant : « Que l'ASSOCIATION fournisse une contribution équivalant à 1 \$ par membre à la campagne (ou tout autre montant voté dans les assemblées générales respectives), sous réserve qu'un budget soit proposé par le comité organisateur et voté par l'inter associatif, et suggère aux autres associations étudiantes d'en faire de même » ;
- Que l'on ajoute le texte suivant à titre de cinquième paragraphe : « Que la première rencontre du comité organisateur se tiennent une fois qu'un nombre minimal de dix associations étudiantes, dont trois non montréalaises et trois collégiales, ont adopté en assemblée générale ou en référendum (selon les procédures associatif) une proposition d'adhésion similaire à celle-ci » ;
- Que l'on ajoute « sous- » devant le mots « comités » au paragraphe énumérant les mandats du comité organisateur.

## **Annexe : Proposition (modifiée) de réflexions sur l'avenir de l'éducation post-COVID-19**

Considérant que la pandémie de la COVID-19 semble mettre en lumière que les administrations des établissements scolaires ont une vision essentiellement clientéliste de l'éducation, où les échanges d'idées sont secondaires ;

Considérant la nécessité d'une réflexion sur l'accessibilité aux études qui met notamment en relief l'inégalité des opportunités en fonction notamment, mais non exclusivement, du classisme, du sexisme, du capacitisme, le colonialisme, du racisme systémiques et d'autres formes de discriminations systémiques ;

Considérant que le milieu de l'éducation est à risque d'être la cible d'une vague d'austérité dans les prochaines années et qu'un mouvement étudiant combatif est nécessaire pour maintenir les acquis sociaux ;

Considérant les risques de dérives d'une situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire à un état continu de hiérarchisation des savoirs, de centralisation du pouvoir et de dépolitisation des enjeux de santé publique ;

Considérant que la pandémie affecte de manière disproportionnée les personnes identifiées comme femmes, et que cet impact peut se refléter sur les étudiantes des établissements scolaires de niveau collégial et universitaire ;

Considérant, depuis quelques années, la diminution d'infrastructures de la résistance ayant une portée provinciale au sein du mouvement étudiant du soi-disant Québec ;

Considérant que ces infrastructures sont importantes pour le transfert de connaissances et de combativité au sein du mouvement étudiant ;

Considérant la nécessité actuelle d'une campagne d'éducation populaire et de réflexion par le mouvement étudiant sur soi-même, sur la démocratisation des établissements scolaires ainsi que sur l'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs ;

---

1. Que l'ASSOCIATION participe, avec les autres associations étudiantes intéressées, à la construction et au financement d'une campagne de réflexions et d'éducation populaire de printemps 2021 à automne 2022 donnant lieu à des ateliers, des conférences, un journal étudiant et des activités de mobilisation sur les thèmes suivants :

- Les mouvements étudiants
- L'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs
- La démocratisation des établissements scolaires

2. Qu'un processus de réflexion d'un plan d'action soit entamé en été 2022 en vue d'une adoption à l'automne 2022 et que ce plan d'action inclut un volet d'éducation populaire

(mené par un comité formation) pour que ce dernier continue en parallèle avec le plan d'action

3. Que cette campagne engendre des réflexions plus spécifiquement, mais non exclusivement :

- sur l'histoire et les stratégies des mouvements étudiants
- sur la gratuité scolaire,
- sur les discriminations systémiques au sein des établissements scolaires,
- sur la décolonisation des établissements scolaires et des savoirs,
- sur l'économie du savoir,
- sur la qualité de l'éducation et des services aux étudiant-e-s,
- sur l'austérité,
- sur la reconnaissance du travail en stage
- sur la marchandisation de l'éducation,
- sur la décentralisation des processus décisionnels dans les établissements d'enseignement ,
- sur les impacts disproportionnés de la pandémie sur les femmes ;

4. Que l'ASSOCIATION fournisse une contribution équivalent à 1 \$ par membre à la campagne (ou tout autre montant voté dans les assemblées générales respectives), sous réserve qu'un budget soit proposé par le comité organisateur et voté par l'inter associatif, et suggère aux autres associations étudiantes d'en faire de même ;

5. Que cette campagne de réflexion regroupe les associations étudiantes participantes en comité organisateur où toutes les associations étudiantes qui ont adopté en assemblée générale ou en référendum une proposition d'adhésion similaire à celle-ci aient un droit de vote selon le principe « une association, un vote » ;

6. Que la première rencontre du comité organisateur se tiennent une fois qu'un nombre minimal de dix associations étudiantes, dont trois non montréalaises et trois collégiales, ont adopté en assemblée générale ou en référendum une proposition d'adhésion similaire à celle-ci ;

7. Que le comité organisateur ait les mandats suivants :

- de veiller à la mise en place, le partage ou le soutien d'activités de mobilisation, les conférences et les ateliers sur les thèmes de la campagne,
- d'organiser un calendrier des événements,
- d'adopter les prévisions budgétaires et les modifications qui s'en suivraient,
- d'adopter les états financiers,
- de créer tout sous-comité jugé nécessaire,
- de dissoudre tout sous-comité créé par elle,
- de confier une tâche à ses sous-comités,
- d'élire des personnes aux sous-comités, si nécessaires,
- de destituer les personnes élues aux sous-comités,
- de dissoudre la campagne ;



8. Que l'ASSOCIATION, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, lutte pour des mesures d'assouplissement relatives aux prolongations et aux absences pour les cycles supérieurs, pour la modalité d'évaluation succès/échec, pour le plafonnement de la taille des groupes-cours, pour l'atteinte de compétences en stage et non un nombre d'heure précis et pour la compensation de la hausse de la charge de travail pour le personnel que représentent l'adaptation et l'encadrement d'un cours à distance ;

9. QUE l'ASSOCIATION encourage ses membres à prendre part à ladite campagne et aux autres activités associées ;

10. QUE l'ASSOCIATION encourage les autres associations étudiantes à se doter d'un mandat identique.

Amendement proposé par AELIÉS

Que le terme soit-disant Québec soit enlevé au 1er point et 4e sous-point de la proposition  
Appui de AGEECJ

Vote :

Pour : 4

Contre : 6

Abstention : 2

L'amendement est battu.

Proposition AU

Proposition de AEAUM

Que les associations étudiantes s'étant positionnées par rapport à cet enjeu partagent la position prise par leur assemblée générale dans un Drive prévu à cet effet

Appui de AGECEVM

AU

### 3. Étudiant-e-s provenant de l'international

Considérant la proposition annexée lors de l'interassociatif du 21 novembre 2020 appelée « Proposition en solidarité avec les étudiant-e-s provenant de l'international » ;

Considérant le respect de l'autonomie et de la démocratie interne de chaque association étudiante ;

Considérant la nécessité de faire une lutte commune entre les associations étudiantes sur les enjeux touchant les étudiant-e-s provenant de l'international ;

Que la proposition annexée et amendée ci-dessous soit proposée dans les assemblées générales respectives des associations étudiantes de l'interassociatif en vue d'être débattue, amendée et adoptée, s'il y a lieu, par celles-ci ;

Que les associations étudiantes considèrent les modifications suivantes à la proposition originale du 21 novembre 2020 :

- Le considérant suivant est ajouté : « Considérant que les étudiant-e-s provenant de l'international sur le sol québécois qui diplôment après le 31 décembre ne sont pas éligibles à la clause de droits acquis du PEQ » ;
- Que l'on retire le paragraphe suivant : « QUE L'ASSOCIATION participe financièrement à cette campagne à la hauteur de (XXX) \$ ».

### **Annexe : Proposition (modifiée) en solidarité avec les étudiant-e-s provenant de l'international**

Considérant que l'ASSOCIATION défend une société sans frontières, solidaire et inclusive ;

Considérant que les systèmes canadiens et québécois d'immigration sont hautement restrictifs et discriminatoires, en particulier pour les personnes provenant de pays colonisés ou sous-tutelle, et que leur statut migratoire reste précaire ;

Considérant que le gouvernement Legault, depuis son élection en 2018, a mis de l'avant la loi sur la déréglementation de l'industrie du taxi, le projet loi 9 sur l'immigration adopté sous bâillon, le projet de loi 21 sur la « soi-disant » laïcité de l'État, la modification au Programme expérience québécoise (PEQ), ainsi que le fameux « test des valeurs », participant donc à la (re)production et à la normalisation des discriminations systémiques ;

Considérant que ces modifications légales et réglementaires, spécialement le projet de loi 21, s'attaquent en particulier à l'autonomie des personnes identifiées comme femmes, dans leurs possibilités d'emploi, de choix de domaines d'étude ainsi que de possibilité d'immigration, et participent ainsi à la reproduction du système patriarcal ;

Considérant que la réforme de l'immigration s'inscrit dans une dynamique conservatrice et réactionnaire renforçant un système à deux vitesses dans un climat toxique des discours haineux, anti-migratoires et xénophobes qui gangrènent actuellement la société québécoise ;

Considérant les discours fallacieux d'arrimage au marché et ses impératifs qui visent à enrayer la recherche fondamentale, ainsi que la diffusion et l'avancement de la pensée critique qui, historiquement, a été le moteur des gains politiques et sociétaux sur lesquels reposent nos sociétés aujourd'hui ;

Considérant la poursuite, depuis l'automne 2019, de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiant-e-s provenant de l'international inscrit-e-s au 1er et au 2e cycle ;

Considérant que cette déréglementation, qui permet aux universités de fixer elles-mêmes le coût des études pour ces étudiant-e-s, vise à mettre celles-ci en concurrence pour attirer plus d'étudiants internationaux, renforçant le processus de marchandisation des études post-secondaires ;

Considérant que, pour les universités québécoises, les revenus découlant des droits de scolarité des étudiant-e-s provenant de l'international représentent une part de plus en plus grande de leur budget ;

Considérant que les étudiant-e-s provenant de l'international sur le sol québécois qui diplôment après le 31 décembre ne sont pas éligibles à la clause de droits acquis du PEQ ;

---

QUE l'ASSOCIATION s'oppose ouvertement et fermement aux politiques anti-migratoires xénophobes du gouvernement ainsi qu'à ses dérives identitaires ;

QUE l'ASSOCIATION fasse obstacle à la déréglementation des frais de scolarité, notamment celle qui cible actuellement les étudiant-e-s provenant de l'international ;

QUE l'ASSOCIATION dénonce la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec la remouture de la réforme du PEQ ;

QUE l'ASSOCIATION dénonce toutes tentatives d'instituer une liste de programmes d'éducation permettant l'accès au PEQ ;

QUE l'ASSOCIATION se positionne contre une vision utilitariste de l'immigration qui réduit la valeur de personnes souhaitant participer à la société à leur simple force de travail ;

QUE l'ASSOCIATION se positionne contre la vision réductrice de la mission de l'éducation et des études postsecondaires qui, pour le gouvernement, n'a de valeur que si elle sert à produire des travailleuses et travailleurs ;

QUE l'ASSOCIATION dénonce les nombreuses attaques contre l'immigration et les groupes marginalisés au sein de la société ainsi que contre la recherche fondamentale, la pensée critique, ainsi que l'accessibilité aux études supérieures ;

QUE l'ASSOCIATION entame, avec les autres associations étudiantes intéressées, avec les comités/groupes d'étudiant-e-s provenant de l'international et avec toutes organisations contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement, une campagne qui aurait les objectifs suivants :

- 1) L'abolition des frais de scolarité pour toutes les étudiant-e-s ;
- 2) L'abolition des conditions de sélection au PEQ pour les étudiant-e-s ayant un diplôme canadien ;
- 3) La lutte à la normalisation des discriminations systémiques, aux discours haineux, anti-migratoires, xénophobes et misogynes ;

QUE l'ASSOCIATION encourage ses membres à prendre part aux actions, campagnes et activités de réflexion contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement ;

QUE l'ASSOCIATION soutienne et diffuse les moyens de pression entrepris par les différents groupes de pression et invite ses membres à y prendre part ;

QUE l'ASSOCIATION encourage les autres associations étudiantes, syndicats et autres groupes à se doter d'un mandat identique.

Proposition de AFESPED  
Appui de SOGÉÉCOM  
AU

#### 4. Assurance collective

Proposition privilégiée de AFESPED de mettre le point en dépôt

Appui de AGECEVM

Vote:

Pour: 7

Contre: 5

Le point est mis en dépôt.

#### 5. Crise écologique

Proposition de SOGEECOM de retour sur le point mis en dépôt

Annexe A à la proposition : Proposition de réflexions sur la crise écologique

*Considérant que la crise climatique actuelle constitue une menace sans précédent pour l'avenir de l'humanité;*

*Considérant l'inaction des gouvernements, incapables de parvenir à un accord limitant la hausse des températures moyennes sous la barre des deux degrés;*

*Considérant que l'industrie et les entreprises privées s'enrichissent de la crise dont elles sont les principales responsables;*

*Considérant la nécessité de s'organiser collectivement contre le désastre imminent;*

*Considérant que les membres des premières nations sont les premier-ère-s défenseur-euse-s de la terre;*

*Considérant la nécessité d'enrayer le fonctionnement du système économique et social qui détruit la terre;*

Que l'ASSOCIATION se positionne contre le plan pour une économie verte de la CAQ.

Que l'ASSOCIATION exige la mise en place d'un plan gouvernemental en matière d'environnement s'appuyant entre autres sur la Feuille de route QcZEN du Front Commun pour la Transition Énergétique et prenant en compte les dimensions multiples de la crise écologique.

Que l'ASSOCIATION offre son support aux luttes de décolonisation des territoires en cours et diffuse largement l'information les concernant ;

QUE L'ASSOCIATION se positionne contre l'entreprise écran GNL Québec, son entreprise Gazoduq et son projet Énergie Saguenay;

QUE L'ASSOCIATION se positionne contre tout nouveau projet d'extraction gazier ou pétrolier qui prendraient place au Québec ou au Canada et demande donc un moratoire sur ceux-ci`

Que l'ASSOCIATION prenne résolument position contre le projet Laurentia du Port de Québec

Que l'ASSOCIATION prenne tous les moyens à sa disposition pour lutter contre les désastres écologiques.

Annexe B à la proposition : Proposition de réflexions sur une campagne de grève sur la crise écologique

*Considérant l'efficacité historique de la grève comme moyen d'action qui a permis, notamment l'accès pour (presque) toutes aux études supérieures et le droit de vote des femmes;*

*Considérant la capacité de la grève à bloquer les flux économiques qui détruisent la terre;*

*Considérant que la police protège le capital et l'industrie, leur permettant de détruire les écosystème impunément;*

*Considérant que les désastres climatiques toucheront disproportionnément les personnes racisées, les femmes, les personnes LGBTQ+ et toutes les personnes vivant des oppressions systémiques;*

*Considérant le momentum politique qu'avait accumulé la campagne de grève préparée pour l'hiver 2020;*

*Considérant la possibilité de se rencontrer virtuellement pour réfléchir et planifier nos modes d'organisation, méthodes de mobilisations et actions futures;*

Que l'ASSOCIATION s'engage à participer, dès la session d'hiver 2021, à la réflexion sur les possibilités d'organisation conjointe entre des organisations externes et les associations étudiantes;

Que l'ASSOCIATION s'engage à collaborer, dès la session d'automne 2021, avec les différentes associations et groupes prêts à contribuer à l'élaboration d'une campagne de grève pour l'hiver 2022;

Que l'ASSOCIATION s'assure que toute campagne écologique soit menée dans une perspective intersectionnelle et abolitionniste;

Que l'ASSOCIATION offre une contribution financière à la hauteur de ses moyens à la campagne de lutte contre la crise écologique;

#### Amendement AFESH

..

Que les paragraphes suivants soient ajoutés au préambule après le premier « considérant » de la proposition originale du 9 janvier 2021 :

- « Considérant que la sixième extinction de masse est en cours, que des douzaines d'espèces sont en voie d'extinction chaque jour ; » ;
- « Considérant que, d'ici 2100, un nombre important de pays (Inde, Bangladesh, Chine, Qatar, etc.) deviendront partiellement ou totalement invivables dû à la hausse du niveau des mers ou à l'augmentation des températures (pouvant atteindre à certains endroits 77 °C) ; » ;
- « Considérant que le “Plan pour une économie verte” du Gouvernement du Québec, tel que révélé en novembre 2020, ne permettra aucunement d'enrayer la participation de la province à la destruction massive de l'environnement, ni même d'atteindre la moitié de la cible québécoise de réduction de CO2 établie par l'Accord de Paris sur le climat ; » ;
- « Considérant que l'inaction politique en matière de changements climatiques ne se traduit pas uniquement en nombre d'espèces en voie de disparition ou d'écosystèmes contaminés, mais qu'elle se matérialise en millions de morts (sept millions causés par la pollution de l'air, chaque année selon l'OMS), nous parlons bien aujourd'hui d'un véritable génocide climatique se déroulant sous nos yeux ; » ;
- « Considérant qu'une centaine de multinationales seraient responsables d'environ 70 % des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'activité humaine entre 1988 et 2015 selon l'organisation Carbon Disclosure Project ; » ;
- « Considérant que le projet GNL comporte un pipeline de 782 kilomètres de long de l'Abitibi au Saguenay, une usine de liquéfaction du gaz naturel à l'embouchure de Saguenay et des méthaniers de 300 mètres de long pour transporter le gaz à l'international ; » ;
- « Considérant que le projet GNL générerait 46 millions de tonnes de CO2 par an, ce qui correspond aux émissions de GES de 10 millions de voitures et qu'il doublerait le trafic maritime dans le Fjord du Saguenay ; » ;
- « Considérant que le Projet Laurentia constitue le prolongement par l'Administration portuaire de Québec de la ligne du quai actuel de 610 mètres pour exploiter un terminal en eau profonde réservé à de la marchandise diverse conteneurisée ; » ;
- « Considérant que l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a conclu que le projet Laurentia entraînerait des effets environnementaux résiduels négatifs importants directs et cumulatifs sur le poisson et son habitat, la qualité de l'air,

la santé humaine et l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles ; ».

Appui de l'AGEECJ

Sous-amendement

AFESPED

Retirer un 7 du deuxième considérant que

- « Considérant que, d'ici 2100, un nombre important de pays (Inde, Bangladesh, Chine, Qatar, etc.) deviendront partiellement ou totalement invivables dû à la hausse du niveau des mers ou à l'augmentation des températures (pouvant atteindre à certains endroits 7°C) ; » ;

AAE

appuie

AEE retire son appuie et AFESPED retire son sous-amendement après discussion sur l'exactitude scientifique de la donnée.

Sous-amendement

AFESPED

Retirer la parenthèse du deuxième considérant

« Considérant que, d'ici 2100, un nombre important de pays (Inde, Bangladesh, Chine, Qatar, etc.) deviendront partiellement ou totalement invivables dû à la hausse du niveau des mers ou à l'augmentation des températures ; » ;

AAE appuie

AU

Amendement AFESH tel que modifié : AU

Amendement AEUM :

Que « Considérant que les membres des Premiers Peuples sont les premier-ère-s défenseur-euse-s de la terre ; » soit remplacé par « Considérant que certain-es membres des Premiers Peuples sont des [militant.es](http://militant.es) défenseur-euse-s de la terre et qu'ils sont les premier-ère-s touché-es par les impacts des changements climatiques. »

Que « Que l'ASSOCIATION s'engage à collaborer avec les Premiers Peuples, à suivre le leadership des organisations déjà constituées par ceux-ci et celles-ci et à respecter le travail qu'ils ont déjà réalisé dans les luttes écologiques. » soit ajouté.

Que « Que l'ASSOCIATION exige la mise en place d'un plan gouvernemental en matière d'environnement s'appuyant entre autres sur la Feuille de route QcZEN du Front Commun pour la Transition Énergétique et prenant en compte les dimensions multiples de la crise écologique » soit remplacé par « Que l'ASSOCIATION suive de près la mise en place d'un plan gouvernemental en matière d'environnement, s'appuyant entre autres par la Feuille de route QcZEN du Front Commun pour la Transition Énergétique (FCTÉ) et prenant en compte les dimensions multiples de la crise écologique. En ce sens, que l'ASSOCIATION reconnaisse les lacunes actuelles de QcZEN tout en appuyant le travail des membres plus radicaux qui oeuvrent à améliorer la démarche du FCTÉ. »

Que « Que l'ASSOCIATION se positionne contre le plan pour une économie verte de la CAQ

» soit remplacé par « Que l'ASSOCIATION se positionne contre le plan pour une économie verte de la CAQ alors qu'il comporte plusieurs lacunes et privilégie d'autres plans écologiques s'alliant mieux avec la lutte. »

|  |        |                 |          |
|--|--------|-----------------|----------|
| Appui  |        |                 | SOGEECOM |
| Sous-amendement  |        |                 | AFESH    |
| Changer les termes "Premiers Peuples" pour "Autochtones" |        |                 |          |
| Aucun  | appui, | sous-amendement | tombe    |
| Amendement   |        | AEUM            | AU       |
| Proposition  |        |                 | AU       |

## 1. Appendix A: Proposed reflections on the ecological crisis

Whereas that the current climate crisis constitutes an unprecedented threat to the future of humanity;

Whereas the inaction of governments, unable to reach an agreement to limit the rise in average temperatures below two degrees;

Whereas that industry and private companies are enriched by the crisis for which they are mainly responsible;

Whereas the need to organize collectively against the impending disaster;

Whereas that First Nations people are the first defenders of the land;

Whereas the need to stop the functioning of the economic and social system that is destroying the land;

---

That the ASSOCIATION take a stand against the CAQ's plan for a green economy;

That the ASSOCIATION demands the implementation of a government plan for the environment based on the 'Feuille de route QcZEN' of the Front Commun pour la Transition Énergétique and taking into account the multiple dimensions of the ecological crisis;

That the ASSOCIATION offer its support to the ongoing struggles for decolonization of the territories and widely disseminate information concerning them;

That the ASSOCIATION takes a resolute stand against Énergie Saguenay's Quebec GNL project, their corporation and their project Énergie Saguenay;

That the ASSOCIATION take position against all new extractivist projects that would take place in Quebec and/or Canada and therefore ask for a moratory on them;



That the ASSOCIATION takes a resolute stand against the Port of Quebec's Laurentia project;

That the ASSOCIATION takes all means at its disposal to fight against ecological disasters;

## 2. Appendix B: Proposed reflections on a strike mobilization campaign on the ecological crisis

Whereas the historical effectiveness of the strike as a means of action that has made possible, among other things, access to (almost) everyone to higher education and the right of women to vote;

Whereas the capacity of the strike to block the economic flows that are destroying the land;

Whereas that the police protect capital and industry, allowing them to destroy ecosystems with impunity;

Whereas that climate disasters will disproportionately affect people from black, indigenous and people of colour communities, people from the global south, women, people of sexual or gender diversity and all people living with systemic oppressions;

Whereas the political momentum that had accumulated in the strike campaign prepared for the winter of 2020;

Whereas the possibility of meeting virtually to reflect and plan our modes of organization, methods of mobilization and future actions;

---

That the ASSOCIATION commits itself to participate, starting from the winter session of 2021, in the reflection on the possibilities of joint organization between external organizations and student associations concerning the fight against the ecological crisis;

That the ASSOCIATION undertakes to collaborate, as of the fall session of 2021, with the various associations and groups ready to contribute to the development of a strike campaign for the winter of 2022;

That the ASSOCIATION offers a financial contribution to the extent of its means to the campaign against the ecological crisis;

That the ASSOCIATION ensures that any ecological campaign be carried out in an intersectional and abolitionist perspective;

Appui de AEAUM

Proposition privilégiée AEAUM

Plénière de 20 minutes pour que les associations discutent de leur position sur la crise climatique

AELIÉS appuie  
AU

## 6. Defund the police

### Proposition de AFESPED

Considérant que la police opprime d'une façon disproportionnée les personnes marginalisés, incluant, sans s'y limiter, les communautés autochtones, noires et racisées, les travailleur-euse-s du sexe, les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre, les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'itinérance, les personnes avec des maladies mentales et les personnes sans statut;

Considérant que le racisme et la discrimination systémique existent au sein des institutions policières, même si ces institutions nient ce fait ;

Considérant que la police fait appliquer des lois discriminatoires, ce qui renforce la marginalisation sociale ;

Considérant que les jeunes sont touché-e-s d'une façon disproportionnée par la police ;

Considérant que la police utilise de la violence contre des civils sans armes, particulièrement les travailleur-euse-s du sexe, les gens en situation d'itinérance, les manifestant-e-s, et les personnes en situation de crise mentale ;

Considérant que la police fait du profilage racial contre les communautés autochtones, noires et racisées ;

Considérant que plusieurs soi-disant crimes sont le résultat de la marginalisation sociale et le manque de services sociaux adéquats ;

Considérant que la police surveille d'une façon disproportionnée des gens marginalisés, qui sont détenus, arrêtés, et reconnus coupables à un taux plus haut que les gens riches et privilégiés pour les mêmes crimes ;

Considérant que l'institution de la police a contribué à la destruction des modèles de justice, de l'intégration sociale, et de la résolution de conflit des peuples autochtones ;

Considérant que ces facteurs mentionnés ci-dessus mènent à la surreprésentation des gens marginalisés dans le système de justice pénale ;

Considérant que la police n'est pas formée à la désescalade et apporte plutôt des armes aux situations précaires ;

Considérant que les services de police collaborent avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour vérifier le statut migratoire des résident-es au Québec et Canada, ce qui limite la possibilité des personnes sans statut à participer dans la société et à accéder à des services sociaux ;

Considérant que les interventions policières ne répondent pas aux causes de la marginalisation et à l'instabilité sociale, mais plutôt punie les gens marginalisés exacerbant la précarisation ;

Considérant que ni la représentation équitable des gens marginalisés dans les services de police ni davantage de formation de sensibilisation raciale ne peuvent répondre aux problèmes de discrimination systémique et violence dans la police ;

Considérant que la police, pour les raisons déjà mentionnées, échoue systématiquement comme institution de sécurité publique ;

Considérant qu'assurer la sécurité publique réclame le retrait de la police et de la criminalisation, en faveur des services sans armes qui répondent à la marginalisation sociale ;

—

Que l'Association se positionne en faveur du définancement des services de police et de l'ensemble des institutions de surveillance, de maintien de l'ordre et de punition ;

Que l'Association appuie la répartition de ces fonds, voire davantage, aux services non armés vers le remplacement permanent de la police par des institutions alternatives de sécurité publique ;

Que l'Association se positionne en faveur du désarmement et de la démilitarisation de la police ;

Que l'Association se positionne en faveur de la création et du financement public des équipes de service non armées et externes à la police pour répondre aux crises liées à la santé mentale et à l'utilisation de drogue, aux infractions de la circulation, à la violence sexuelle, aux infractions juvéniles et aux cas de personnes disparues ;

Que l'Association se positionne en faveur du retrait permanent de la police des programmes scolaires et sportifs, de l'arrêt des patrouilles de police dans les parcs publics, dans les événements communautaires et dans les autres espaces typiques de rassemblement de jeunes ;

Que l'Association se positionne en faveur de la décriminalisation de toutes les drogues, ainsi que du travail du sexe ;

Que l'Association se positionne en faveur de la dévolution des services de police aux communautés autochtones aux modèles de justice et d'intégration autochtone ;

Que l'Association réclame la fin de collaboration entre les services de police et les agent-e-s de l'Agence de service frontalier du Canada ;

Que l'Association s'oppose à toute augmentation du budget des services de police et de toutes autres institutions de surveillance, de maintien de l'ordre et de punition ;

Que l'Association soutienne des campagnes locales qui s'alignent sur ces résolutions ;

Que l'Association encourage ses membres à participer aux manifestations et activités de mobilisation contre la brutalité policière et/ou pour l'abolition ou le définancement des institutions de surveillance, de maintien de l'ordre et de punition.

Appui de ADEPUL  
AU

Proposition privilégiée de l'AFESH d'aller en pause dîner jusqu'à 2h05  
Appui de l'AFESPED  
AU

Proposition privilégiée de l'AGECVM de reprendre la rencontre à 14h10  
Appui de AFESPED  
AU

## 7. Loi 21

Proposition de SOGÉÉCOM

SOGEECOM-Bernie (il) (A)

Invite les autres associations à voter cette position :

Considérant que la loi 21 retarde les possibilités de croissance et d'emploi des résident.e.s du Québec qui sont membres de communautés culturelles et religieuses minoritaires, et notamment des industries en pénurie de main-d'œuvre comme le secteur de l'éducation;

Considérant que la loi 21 sur la laïcité du gouvernement Legault vise l'exclusion de personnes ayant des croyances et confessions religieuses, majoritairement de femmes, de la fonction publique ; Considérant que cette loi ne fait qu'alimenter la division et la haine, en particulier l'islamophobie, en détournant toute réflexion cohérente sur l'état actuel du système d'éducation ;

Considérant que le nombre de crimes haineux visant des communautés religieuses, notamment les communautés musulmanes et autres groupes minorisés, est en très forte hausse depuis les dernières années au Québec ;

Considérant que la loi 21 s'inscrit dans un schéma plus large de lois [anti-migrant.es](https://www.anti-migrant.es) et anti-communautés culturelles et religieuses minoritaires du gouvernement de la CAQ ;

Considérant que le racisme d'État et les oppressions structurelles qui en découlent sont inacceptables ;

Considérant la montée des mouvements radicaux xénophobes et racistes, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde ;

Considérant qu'un front étudiant coordonné contre la loi 21 dans les cégeps et universités québécoises indiquerait que cette loi n'est pas appuyée par les jeunes de cette province ;

Considérant que le gouvernement Legault s'entête à aller de l'avant avec des lois qui briment les droits et libertés les plus fondamentales ;

Considérant que le droit a, par le passé et encore aujourd'hui, participé activement à la discrimination raciste systémique et que la loi 21 s'inscrit dans cette dynamique ;

Considérant que la loi ne fait qu'alimenter la division, la haine et la marginalisation de populations déjà aux prises avec de multiples formes de discriminations ;

-----

Que l'ASSOCIATION se dote d'une position ferme contre tout projet de loi, clause, règlement, politique interne, etc., qui prône la discrimination sur la base de l'appartenance religieuse, ou de n'importe quelle oppression systémique;

Que l'ASSOCIATION s'oppose ouvertement à la loi 21 sur «la laïcité» du gouvernement Legault;

Que l'ASSOCIATION affiche publiquement sa solidarité avec les personnes concerné.e.s;

Que l'ASSOCIATION diffuse largement l'information concernant les préjudices que fait subir la loi 21;

Que conséquemment, l'ASSOCIATION s'engage à défendre les membres qui pourront être discriminé.e.s par de telles politiques, dans le cadre de leur formation, incluant les stages;

Que l'ASSOCIATION encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre ladite loi ;

Que l'ASSOCIATION soit constamment en contact avec les organismes communautaires qui travaillent avec ce dossier, sans parler à leur place;

Que l'ASSOCIATION invite ses membres à affirmer leur solidarité avec les personnes visée.s par la loi.

Appui de AFESPED

Sous-amendement

Remplacer le mot "formation" pour "études"

Pas d'appui, sous-amendement tombe

AU

## 8. Violence à caractère sexuel

## 9. Lutttes autochtones

## 10. Présence de l'extrême-droite sur les campus québécois

## 11. Prochaine rencontre

Proposition de AEGSEG :

Que le SENSÉ soit invité à venir présenter la réforme du mode de scrutin lors de la prochaine rencontre de l'interassociatif dans le cadre d'un point de discussion sur la réforme

du mode de scrutin  
Appui de ADEPUL  
AU

## 11.1. Date

Proposition de l'AFESPED  
La prochaine rencontre de l'interassociatif prendra place le dimanche 2 mai 2021 à 10h.  
Appui de AGECEVM  
AU

## 11.2. Comité de l'ordre du jour

Proposition de SOGÉÉCOM:  
SOGÉÉCOM se porte volontaire pour faire partie du comité de l'ordre du jour et que les autres associations volontaires se proposent subséquemment.

Appui de AGECEVM  
AU

L'AFESPED s'abstient de participer au prochain comité de l'ordre du jour et invite les autres associations à s'impliquer pour qu'il y ait une forme de roulement.

## 12. Varia

AFESH camp de formation en mars  
SOGÉÉCOM initiative de reach out pour *Defund the police*  
Invitation de l'AFESPED aux associations de région dans les enjeux de *Defund the police*  
Astuces pour mobilisation avec l'école à distance : memes, tirages à la fin des AG,  
sollicitation one-on-one de certaines personnes étudiantes, courriels, consultation via  
Omnivox si manque de quorum

## 13. Fermeture

Proposition de l'ADEPUL  
Fermeture de la séance à 15h.  
Appui de AGECEJ  
AU